

Pour sauver la paix

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 523

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour sauver la paix

Pour le 18 mai, jour de la „Bonne Volonté“

Message par T. S. F.

des enfants du Pays de Galles pour 1938

Allo! Allo! Ici, le Pays de Galles! Garçons et filles du monde entier, la jeunesse du Pays de Galles vous appelle!

Nous nous réjouissons de pouvoir, une fois chaque année, par-dessus les discordes des hommes, nous saluer les uns les autres comme les membres d'une grande famille, la famille des peuples de l'avenir.

Le monde est plein de souffrances, de cruautés et de luttes. On nous dit que la civilisation est en péril... Crions-le bien haut! Il ne faut pas qu'elle périsse!

Plus que jamais, le monde a besoin de cette chose que nous seuls pouvons lui donner: la confiance et l'amitié des jeunes.

Renouvelons donc, en ce jour de la bonne volonté, la promesse de nous consacrer au service du prochain dans des cercles toujours plus larges: notre famille, notre entourage, notre patrie, pour que notre patrie, à son tour, puisse mieux servir le monde auquel nous appartenons tous.

Nous, les millions de jeunes, nous voulons, en grandissant, pouvoir nous dire amis de tous, ennemis de personne!

Le 18 mai à Zurich...

Répondant à l'appel des organisations féminines internationales, et aussi à celui de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, le Lycéum-Club de Zurich engage de façon pressante tous ses membres à participer à la manifestation qu'il organise le mercredi 18 mai, à 20 h. (Jour de la Bonne Volonté) dans le préau de l'église St-Pierre. M^{lle} Clara Nef, présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines a accepté de prendre la parole, et son discours sera encadré de musique.

...à Berne...

L'importante Fédération des Sociétés féminines bernoises a, de son côté, pris en main l'organisation d'une grande manifestation, le soir du 18 mai, sur laquelle le Conseil synodal a attiré l'attention de toutes les paroisses. Cette manifestation annoncée par une grave sonnerie de cloches, se déroulera à la cathédrale, où le pasteur Römer s'adressera successivement en allemand et en français à un public, qui comptera, on l'espère, de nombreux représentants de la jeunesse. Afin de ne pas gêner cette imposante manifestation, le grand bazar de bienfaisance au profit des enfants d'émigrants, organisé pour le même jour, fermera ses portes dès le début de la soirée.

...et en Hollande.

Pour la cinquième fois, un cortège pacifiste de femmes va se dérouler en Hollande, le jour de la Bonne Volonté, cortège auquel participeront des femmes de tous les milieux, sans distinction d'opinions religieuses ou politiques.

Ces femmes manifesteront leur volonté de paix dans la situation internationale si menaçante actuellement en présentant à la S. d. N. une pétition internationale au lieu de l'adresse nationale, que les femmes hollandaises ont formulée quatre années de suite.

Une Convention radiophonique en faveur de la paix.

Le 2 avril dernier est entrée en vigueur la Convention élaborée sous les auspices de la S. d. N.,

pour son intelligence et ses dons littéraires par des hommes tels que Diderot et Grimm. Ce dernier recherche la collaboration de Meister pour la *Correspondance*, à la rédaction de laquelle il occupera une place de plus en plus en vue. Son grand amour pour Germaine de Vermeux et les soins qu'il voue à l'éducation de Menou ne l'empêcheront pas de donner une place prépondérante au travail intellectuel, nous dit l'auteur: « Henri aimait sa bibliothèque avec la tendresse qu'on éprouve pour un être vivant. Ses travaux le reportent parfois vers son pays et ses amis d'enfance, ainsi lorsqu'il traduit en français les *Idylles* de Gessner.

Meister est un homme actif, il vit intensément. Est-il heureux? Demandons-nous plutôt s'il pouvait l'être. Toujours inquiet pour la santé de celle qu'il aime et qui ne veut jamais l'épouser, pour ne pas, disait-elle, entraver sa vie, il ne put jamais se fixer. Germaine se meurt et la Révolution gronde. Il faut lire ces pages douloureuses et méditer sur la destinée de M^{me} de Vermeux en regardant son admirable portrait par Liotard¹ qui illustre ce livre.

Après la mort de M^{me} de Vermeux, Henri Meister « n'était plus qu'une moitié d'homme » nous dit sa biographe. Errant et désolé, entraîné dans la tourmente révolutionnaire, il fuit en Angleterre emportant avec lui dans un coffret ciselé le cœur de son amie! Très lié avec les Necker, il suit de près toutes les phases de leur élévation jusqu'à la chute du

signée par 28 Etats, et ratifiée par 7, qui cherche à éviter que la radiodiffusion ne soit employée contrairement à la bonne entente internationale, mais soit utilisée au contraire pour une meilleure compréhension mutuelle des peuples. La Suisse se trouve parmi les pays signataires, mais n'a pas encore ratifié la Convention.

L'expérience, hélas! rend sceptique sur la valeur de pareilles Conventions quand on voit certains Etats manquer délibérément aux engagements pris... Mais qu'au moins ceux en la parole desquels on peut encore avoir confiance se groupent pour éviter que cette merveilleuse découverte qu'est la Radio ne contribue à semer la méfiance et la haine entre les nations. Et le fait que la France et l'Angleterre sont deux des Etats qui ont ratifié cette Convention lui donne certainement de l'autorité.

L'exposition pacifiste de Sheffield.

Plus de 30 artistes britanniques ont collaboré à l'organisation de l'Exposition « Pour un ordre mondial », installée dans la ville de Sheffield, et montrant en contraste, d'un côté les horreurs de la guerre, et de l'autre, les efforts accomplis pour un meilleur ordre mondial par la S. d. N. et le B. I. T.

LA VIE DU PAYS

La situation de la Régie des Alcools

Pour la première fois depuis des années, la Régie fédérale des Alcools a réalisé un bénéfice. Celui-ci, qui atteint la somme coquette de plus de 5 millions de francs, va permettre de verser de nouveau aux cantons la contribution appelée dîme de l'alcool, et que, conformément à la loi, ils doivent employer à lutter contre les méfaits de l'alcoolisme.

Calculée à raison de 30 centimes par tête d'habitant, cette subvention atteindra un montant global d'environ 1 million deux cent mille francs. Le solde considérable du bénéfice de la régie permettra de boucher le déficit de plusieurs millions, lui aussi, des années précédentes.

Un nouveau succès féministe en France

...Pas le droit de vote encore, malheureusement. Mais tout de même une brèche dans le mur des préjugés qui empêche encore les femmes de mettre toutes leurs capacités au service du bien public: les femmes peuvent dorénavant être nommées inspectrices de l'Assistance publique, alors qu'avant le vote par la Chambre d'un nouveau texte de loi, ces fonctions si spécifiquement féminines étaient réservées uniquement aux hommes, les femmes ne pouvant pas monter plus haut que le poste de sous-inspectrices.

Deux raisons principales motivaient jusqu'à présent cette exclusion: la fatigue physique résultant des tournées longues et souvent pénibles qui incombent aux inspecteurs, et l'incapacité juridique de la femme mariée qui l'aurait empêchée d'être tutrice des enfants assistés comme cela est couramment l'usage pour l'inspecteur. Or, la récente loi Renoult vient de supprimer cette incapacité pour la femme mariée, et quant à l'argument de la

Ministre. Ses sympathies vont surtout à Germaine, la filleule de M^{me} de Vermeux, son amitié ne se démentira jamais. Il finit par rentrer à Zurich où il retrouve Ursula mariée à Burkli et entourée de ses enfants. Accueilli en ami par ce ménage, il s'installe à l'étage supérieur de leur maison et y transporte sa bibliothèque qu'il a pu sauver en partie du naufrage de la Révolution. Là s'écoulent désormais pour lui des années paisibles. Mais à la mort de Burkli les choses changent. Dans la petite ville les langues vont leur train, si bien que l'on fait comprendre à Meister qu'il faut, ou qu'il épouse Ursula ou qu'il quitte la maison. C'est un ultimatum! Meister a 62 ans, l'idée du mariage ne lui dit rien, il hésite à aliéner sa liberté. D'autre part, la perspective de déménager encore une fois sa bibliothèque l'épouvante bien davantage, et choisissant entre deux maux le moindre il se décide pour le mariage! Et nous voyons alors un mari attentif et soumis qui accompagne sa femme à l'église mais nous sentons bien qu'Ursula l'agace un peu. Par tous les moyens elle cherche à le ramener à la religion. Elle l'a toujours aimé, mais Henri malgré son attitude de mari modèle continue à la décevoir. Elle le soigne, l'entoure de prévenances mais elle voudrait toujours le voir comme elle l'avait rêvé jadis et non comme il est en réalité!

Henri Meister vit disparaître les uns après les autres tous ses amis. Il survécute à M^{me} de Staël et mourut subitement en 1826, à l'âge de 83 ans. Il laissait sa bibliothèque à son petit-neveu J. C. Hess, et son testament se terminait par ces mots: « Je souhaite que le

Petit Courrier de nos Lectrices

Une ancienne, à Indignée, Genève. — Votre stupefaction en découvrant les prix de fameuses payés à votre lignée pour la façon de tabliers m'étonne: ne saviez-vous donc pas que ces travaux de couture à domicile sont ceux qui méritent vraiment le nom d'exploitation? N'avez-vous jamais eu avant aujourd'hui la curiosité de vous informer du prix que touche l'ouvrière pour la confection de tel article, dont le bon marché en magasin vous enchante? Quand vous vous serez préoccupée aussi longtemps que moi de la situation de la femme qui travaille, vous aurez fait une riche moisson d'expériences, pas toujours gaies ni drôles, je vous assure!

J. S., Carouge, à Indignée, Genève. — Mais, Madame, ces prix de façon de lingerie qui vous scandalisent — et je tiens à vous dire que je suis pleinement d'accord avec vous sur ce point — sont courants. Voyez plutôt: une façon de chemise d'homme se paye de 30 à 35 centimes, celle d'une chemise de femme 40 à 45 centimes, celle d'un tablier, 40 centimes, celle d'un journal de travail, 90 centimes. Je puis même vous citer un grand magasin de tissus de votre ville qui tout récemment encore, offrait deux sous — oui, Madame DEUX SOUS! pour la façon d'un drap de lit à lui livrer blanchi et repassé par-dessus le marché. Après cela, on peut tirer l'échelle.

E. D. (Lausanne) à C. S. (Gimel). — Cette absence de femmes dans le comité de surveillance de l'Asile Soerensen, venant après d'autres expériences semblables, comporte pour nous une leçon. Pourquoi, nous, femmes, donnons-nous ou lé-

guons-nous nos biens à l'Etat, cet Etat qui n'oublie pas de nous faire payer nos impôts mais nous refuse l'éminente dignité de citoyenne? Pourquoi donner de l'argent à l'Etat quand tout autour de nous nous connaissons tant d'institutions privées, où les femmes ont un droit de contrôle, tant de bonnes œuvres créées et dirigées par des comités mixtes, qui font à très peu de frais de l'excellent travail, et qui ont grand besoin d'être soutenues?

Enfant terrible à P... à qui voudra lui répondre. — Pourquoi les pages intitulées « Pages de la femme » des grands journaux ne contiennent-elles généralement que des recettes de cuisine ou des soins de beauté? et pourquoi ne publient-elles pas aussi une « Page de l'homme » avec des modèles de vestons dernier cri et la liste des établissements où l'on trouve les meilleurs plats...?

Timide. — Ma tante Marguerite, chez laquelle je viens de faire un petit séjour, m'a demandé de l'accompagner à une séance d'une Société de femmes dont elle est membre zélée. Ca ne m'amuse pas beaucoup, mais je n'ai pas osé refuser. Je ne me suis pas amusée beaucoup non plus pendant la séance, mais je n'ai pas, non plus, osé le dire à tante Marguerite quand nous sommes sorties. Ce qui m'a beaucoup frappée, mais, que je n'ai toujours pas osé dire à tante Marguerite c'est qu'il n'y avait pas une seule jeune femme ou jeune fille dans cet auditoire, mais uniquement des vieilles, oh! mais très vieilles dames. Est-ce donc une obligation que les séances féminines ne soient pas amusantes pour la jeunesse, si bien qu'il devra s'écouler encore beaucoup d'années, avant que s'y trouve le même intérêt que tante Marguerite?

fatigue physique, l'emploi de plus en plus fréquent de l'auto d'une part, le fait que les sous-inspectrices accomplissent leur tâche avec autant de régularité que les sous-inspecteurs d'autre part, réduisent à néant ce mauvais prétexte. Et comme l'a dit excellemment le rapporteur à la Chambre, M. Gaillardin, député: « s'occuper des enfants, et surtout de cette enfance si souvent malheureuse et mal dirigée, qui forme les pupilles de l'assistance publique, est un rôle pour lequel la femme est particulièrement désignée. Elle apportera dans l'exercice de ses fonctions une sensibilité, une délicatesse de sentiments et de gestes, des qualités de cœur, qui lui attireront la reconnaissance et l'affection de tous ceux à qui elle doit s'intéresser ».

Les femmes et le jury

L'admission des femmes dans les jurys des tribunaux, réclamée par l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin, et écartée par le Grand Conseil comme « non opportune » n'a pas laissé le public neuchâtelois indifférent. Le journal l'Express en particulier a fait bon accueil à diverses lettres, dont la suivante, assez étudiée et circonstanciée pour que certains fragments puissent être reproduits ici. Ajoutons que l'Association n'a pas l'intention de s'en tenir là. Les lecteurs du Mouvement seront mis au courant de ses nouvelles démarches.

E. P.

En séance du 15 mars dernier, le Grand Conseil a liquidé avec une hâte désinvolte la question de savoir si les femmes pourront ou non faire partie du jury? Cette question n'est pas formellement liée à l'éligibilité, puisque les articles 94 et 95 qui énumèrent les personnes incapables de siéger sur les bancs du jury ne mentionnent pas les femmes. Or il me semble qu'il n'y a aucune raison d'assimiler les femmes à l'une ou l'autre de ces catégories d'incapables, à l'aide de méthodes d'interprétation plus ou moins souples.

Rien n'empêche donc les femmes de faire partie du jury, dira-t-on. En apparence: non. Pourtant

cœur de mon amie bien aimée Germaine de Vermeux repose sous ma main droite, dans mon cerceuil. Ainsi fut fait.

Cette vie, on le voit n'a pas besoin d'être romanesque, elle contient en elle-même assez de romanesque. Henri Meister fut le témoin d'une grande époque, il ne l'a pas seulement traversée en observateur, il a été lui-même entraîné en plein drame. C'est ce que M^{me} Lavater-Sloman nous montre si bien. Elle sait nous intéresser à la personne de son héros et il y a du mouvement dans son livre. Remercions aussi M^{me} Marianne Gagnebin de nous en donner une traduction française, car à notre connaissance, il n'existait pas en français d'ouvrage d'ensemble sur Henri Meister connu surtout par sa correspondance avec M^{me} de Staël, ou comme une figure de second plan dans beaucoup de récits du temps. Réjouissons-nous que la vie d'un de nos illustres compatriotes ait été remise en valeur, et cela grâce au talent de deux femmes de lettres qui portent aussi des noms qui font honneur à la Suisse.

E. T.

ces Messieurs en ont jugé autrement. On procède à la nomination du jury par voie d'élection. Or, sont éligibles aux termes de la Constitution cantonale tous les citoyens neuchâtelois et tous les Suisses régulièrement domiciliés dans le canton qui ne sont pas frappés par les causes d'incapacité énumérées à l'article 6 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Ici encore aucune mention de la femme parmi ces incapables. Bien plus, le dernier paragraphe de cet art. 6 prévoit que les contribuables qui n'auraient pas payé pendant les cinq dernières années l'impôt dû pour deux ans, seront privés du droit de vote, ce qui signifie naturellement que tous les autres contribuables ont l'exercice de ce droit. Les femmes sont-elles ou ne sont-elles pas des contribuables? Sont-elles des personnes au même titre que les hommes en matière de droit civil, ou ne le sont-elles pas? et en matière de droit pénal, fait-on une différence quelconque? Ne nommet-on pas de plus en plus fréquemment des femmes au même titre que des hommes à des postes de nos administrations fédérales et cantonales? Alors?

La collaboration des femmes au jury ne nuirait certainement pas à la bonne administration de la justice, elle y aiderait probablement. On n'a pas attendu que les femmes aient officiellement reçu le nom de citoyennes, ni que l'éligibilité se pose dans toute son ampleur pour admettre des femmes au sein des commissions scolaires et des autorités tutélaires. On a admis, dès longtemps dans notre canton que des femmes puissent embrasser la profession d'avocat et toutes les écrasantes responsabilités qui en découlent, et on refuse à la ou au prévenu (e) qui a remis son sort entre les mains d'une femme le droit d'être jugé par un tribunal mixte.

Je souhaite que les adversaires de la participation féminine aillent quelquefois assister aux audiences, que ce soit celles des tribunaux pénaux ou celles des tribunaux civils, mais surtout peut-être à celles où on juge des procès en divorce.

Ils sont là, cinq, six hommes, forcément marqués par leur profession, des hommes qui font cela souvent, pour qui c'est devenu un métier (on ne peut à coup sûr pas leur en vouloir) et la femme est seule. C'est déjà suffisamment pénible si elle est coupable, mais si elle est innocente! Quel atroce découragement, quelle affreuse solitude morale! Pensez-y. Pensez aussi aux enfants, aux mineurs, à ces jeunes adultes dévoyés que seule parfois une femme peut comprendre, et dites-moi si la présence de l'élément féminin n'est pas souhaitable là où il s'agit de juger et peut-être de condamner un être humain quel qu'il soit. Forte de son long passé de mère et d'amie, et grâce à certaines qualités intuitives et psychologiques la femme-jurée mettra au service de ses fonctions tout son tact, toute sa compréhension, toute son intelligence et aussi tout son cœur, elle saura prendre toutes ses responsabilités.

J'en suis profondément convaincue: la justice a aussi besoin des femmes. La profession d'avocat est une tâche ardue et terriblement triste souvent; celles qui s'y vouent le font par vocation et s'y donnent tout entières. Mais cela ne suffit pas, il faut qu'elles se sentent soutenues, il faut qu'elles sentent que, parmi ceux aux yeux desquels elles tentent d'expliquer le drame de certaines vies, il y a des êtres capables, par leur

¹ Propriété de M^{me} Ernest Odier, Genève.